

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 29 avril 2015 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 81,28% de l'actif total au 31 décembre 2015.

Tunis, le 28 janvier 2016

Le Commissaire Aux Comptes :
GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM
Abderrazak GABSI

BILAN

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2015 31 décembre 2014

ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 052 563	1 836 615
	- Actions et droits rattachés		1 947 944	1 732 312
	- Titres OPCVM		104 619	104 303
	Placements monétaires et disponibilités :		471 745	471 471
	- Placements à terme	3.2	200 157	-
	- Disponibilités		271 588	471 471
	Débiteurs divers (sommes à l'encaissement)		1 067	-
	TOTAL ACTIF		2 525 375	2 308 086
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	8 530	7 970
	Autres créditeurs divers	3.4	11 478	16 298
	Total passif		20 008	24 268
ACTIF NET	Capital		2 489 528	2 267 726
	Capital en nominal :	3.5	2 879 700	2 673 700
	- Capital début de période		2 673 700	3 035 900
	- Émission en nominal		483 300	1 690 300
	- Rachat en nominal		-277 300	-2 052 500
	Sommes non distribuables de la période	3.6	-390 172	-405 974
	Sommes distribuables :		15 839	16 092
	- Sommes distribuables de la période	3.7	15 789	16 075
	- Report à nouveau		50	17
	Actif net		2 505 367	2 283 818
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 525 375	2 308 086

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/10 au 31/12/2015	Exercice clos le 31 décembre 2015	Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	-	79 796	-	92 354
- Dividendes des actions		-	75 514	-	88 131
- Revenus des titres OPCVM		-	4 282	-	4 223
Revenus des placements monétaires	4.2	5 049	17 948	951	2 874
Total des revenus des placements		5 049	97 744	951	95 228
Charges de gestion des placements	4.3	-8 530	-34 003	-7 969	-31 680
Revenus nets des placements		-3 481	63 741	-7 018	63 548
Autres charges d'exploitation	4.4	-12 621	-47 855	-11 699	-46 900
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-16 102	15 886	-18 717	16 648
Régularisation du résultat d'exploitation		920	-97	822	-573
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		-15 182	15 789	-17 895	16 075
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-920	97	-822	573
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-14 254	265 601	217 534	350 859
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-359	-217 023	-3 775	-224 510
Frais de négociation de titres		-518	-8 187	-458	-4 365
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES		-15 131	40 391	213 301	121 984
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		-31 233	56 277	194 584	138 632

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période du 01/10	Exercice clos le 31 décembre	Période du 01/10	Exercice clos le 31 décembre
(Montants exprimés en dinars)		au 31/12/2015	201515	au 31/12/2014	2014
VARIATION DE L'ACTIF NET					
	Résultat d'exploitation	-16 102	15 886	-18 717	16 648
RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-14 254	265 601	217 534	350 859
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	-359	-217 023	-3 775	-224 510
	Frais de négociation de titres	-518	-8 187	-458	-4 365
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES					
	Distribution de dividendes	-	-16 042	-	-16 969
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
	Souscriptions :				
	- Capital	174 600	483 300	486 800	1 690 300
	- Régularisation des sommes non distribuables	-25 657	-58 256	-93 864	-304 482
	- Régularisation des sommes distribuables	989	-363	4 640	1 435
	Rachats :				
	- Capital	-6 000	-277 300	-407 800	-2 052 500
	- Régularisation des sommes non distribuables	770	33 667	72 335	360 965
	- Régularisation des sommes distribuables	-69	266	-3 818	-2 008
VARIATION DE L'ACTIF NET		113 400	221 549	252 877	-184 627
ACTIF NET					
	En début de période	2 391 967	2 283 818	2 030 941	2 468 445
	En fin de période	2 505 367	2 505 367	2 283 818	2 283 818
NOMBRE D'ACTIONS					
	En début de période	27 111	26 737	25 947	30 359
	En fin de période	28 797	28 797	26 737	26 737
VALEUR LIQUIDATIVE					
	En début de période	88,228	85,417	78,272	81,308
	En fin de période	87	87	85,417	85,417
TAUX DE RENDEMENT		-1,39%	2,56%	9,13%	5,74%

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
RELATIFS AU 31 DECEMBRE 2015**

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Noura 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, Présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17, Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à leur juste valeur pour les titres non admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Evaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTES N°3 RELATIVES AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	Plus ou moins- values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 824 825	1 947 934	123 109	77,750	-
- ARTES	21 000	169 787	126 546	- 43 241	5,051	0,055
- ATB	10 000	50 312	41 970	- 8 342	1,675	0,010
- ATL	54 000	172 064	152 550	- 19 514	6,089	0,216
- ATTIJ BANK	9 250	190 753	222 268	31 515	8,872	0,023
- BEST LEASE	30 000	63 000	57 000	- 6 000	2,275	0,100
- BNA	22 400	271 030	247 699	- 23 331	9,887	0,070
- BT	13 300	138 398	119 700	- 18 698	4,778	0,009
- CITYCARS	9 603	124 912	127 749	2 837	5,099	0,071
- EURO-CYCLE	5 000	100 534	170 685	70 151	6,813	0,093
- ENNAKL	21 000	234 559	245 448	10 889	9,797	0,070
- OFFICEPLAST NS	2 960	6 601	12 977	6 376	0,518	0,047
- ONE TECH HOLDING (AA)	7 000	45 500	48 930	3 430	1,953	0,013
- SAH	14 400	142 770	139 737	- 3 033	5,578	0,033
- SFBT	10 500	114 605	234 675	120 070	9,367	0,010
OPCVM :		104 277	104 619	342	4,176	-
- POS	1 000	104 277	104 619	342	4,176	0,031
Droits :		3	10	7	-	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 929 105	2 052 563	123 458	81,927	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS A TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 31/12/2015	% de l'actif net
Compte placement BNA	200	200 000	157	200 157	7,99
Total en Dinars	200	200 000	157	200 157	7,99

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Gestionnaire (BNA Capitaux)	8 233	7 673
Dépositaire (BNA)	297	297
Total en Dinars	8 530	7 970

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Commissaire aux comptes	8 960	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	198	191
Autres (*)	2 320	7 147
Total en Dinars	11 478	16 298

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Capital début de période :		
- Montant en nominal	2 673 700	3 035 900
- Nombre de titres	26 737	30 359
- Nombre d'actionnaires	140	141
Souscriptions réalisées :		
- Montant en nominal	483 300	1 690 300
- Nombre de titres	4 833	16 903
Rachats effectués :		
- Montant en nominal	-277 300	-2 052 500
- Nombre de titres	2 773	20 525
Capital fin de période :		
- Montant en nominal	2 879 700	2 673 700
- Nombre de titres	28 797	26 737
- Nombre d'actionnaires	132	140

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Sommes non distribuables	15 802	178 467
Résultat non distribuable de la période :	40 391	121 984
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	265 601	350 859
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-217 023	-224 510
- Frais de négociation de titres	-8 187	-4 365
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-58 256	-304 482
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	33 667	360 965
Sommes non distribuables des exercices antérieures	-405 974	-584 441
Total en Dinars	-390 172	-405 974

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Résultat d'exploitation	15 886	16 648
Régularisation lors des souscriptions d'actions	- 363	1 435
Régularisation lors des rachats d'actions	266	- 2 008
Total en Dinars	15 789	16 075

NOTES N°4 RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/10 au 31/12/2015	Exercice clos le 31 décembre 2015	Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
Dividendes des actions	-	75 514	-	88 131
Revenus des titres OPCVM	-	4 282	-	4 223
Total en Dinars	-	79 796	-	92 354

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/10 au 31/12/2015	Exercice clos le 31 décembre 2015	Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
Revenus du compte placement à terme BNA	2 972	11 869	-	-
Revenus du compte bancaire BNA	2 077	6 079	951	2 874
Total en Dinars	5 049	17 948	951	2 874

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/10 au 31/12/2015	Exercice clos le 31 décembre 2015	Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
Rémunération du Gestionnaire	8 233	32 823	7 672	30 500
Rémunération du Dépositaire	297	1 180	297	1 180
Total en Dinars	8 530	34 003	7 969	31 680

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/10 au 31/12/2015	Exercice clos le 31 décembre 2015	Période du 01/10 au 31/12/2014	Exercice clos le 31 décembre 2014
Primes et indemnités	4 537	18 000	4 537	18 000
Jetons de présence	3 403	13 500	3 420	13 569
Redevance CMF	588	2 344	549	2 179
Honoraires CAC	2 258	8 960	2 258	8 960
Autres (frais de publication)	1 835	5 051	935	4 192
Total en Dinars	12 621	47 855	11 699	46 900

NOTES N°5 AUTRES INFORMATIONS

Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure les fonctions du Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser le montant de souscription des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT.